

# L'horeca et le commerce confortés dans leur demande de rouvrir

Selon les représentants des restos et des magasins non essentiels, la décision de justice enfonce le clou : les mesures anti-covid imposant la fermeture sont intenables démocratiquement et économiquement.

JULIEN BOSSELER

**H**azard troubant du calendrier : peu avant que le tribunal de première instance de Bruxelles ordonne à l'Etat belge de mettre fin à ses mesures anti-covid, un message détonant faisait déjà grand bruit dans le monde de l'ho-

reca. Il s'agit d'un appel à rouvrir les établissements, quoi qu'il arrive mais moyennant le respect d'un protocole sanitaire, dès le samedi 1<sup>er</sup> mai. Porté par les fédérations et les collectifs wallons et bruxellois, cette annonce circule activement sur les réseaux sociaux sous forme d'une vidéo. Devant la caméra défilent de grands noms de la gastronomie expliquant, sur un ton résolu, pourquoi ils accueilleront à nouveau leur clientèle en salle d'ici un mois.

« La décision du tribunal est une coïncidence heureuse qui nous conforte dans notre intention de rouvrir et qui, nous l'espérons, va ouvrir les yeux de la population », commente Haile Abebe, un des membres fondateurs du Collectif resto bar Bruxelles. « Cette crise sanitaire est très mal gérée depuis le début. Et les mesures de fermeture nous frappant depuis près de sept mois ont été prises dans l'ilégalité totale, faute d'avoir emprunté le chemin démocratique correct. En

plus, elles ne se basent sur aucune étude scientifique solide. »

Le Collectif Wallonie Horeca abonde dans ce sens, l'une de ses figures de proue, Valérie Migliore, évoquant « une constitution largement bafouée depuis des mois avec l'absence de débat parlementaire sur les conséquences des mesures sanitaires ». La militante pour la réouverture de l'horeca ne se fait toutefois pas d'illusion : « La décision judiciaire de ce mercredi nous laisse entrevoir une lueur d'espoir démocratique. Mais nous ne sommes pas dupes. Nous savons bien que le gouvernement réglera la situation, tant par son appel en justice que par la loi pandémie. » Qu'à cela ne tienne, ajoute-t-elle : « Pour nous, désobéir devient une nécessité. Nos caisses sont vides. Nous ne pouvons plus nous endetter en restant fermés pour respecter des mesures que la population, elle, ne respecte plus. Voyez les trains et les parcs bondés. C'est pour cela que nous rouvrirons le 1<sup>er</sup> mai. C'est la meilleure décision à prendre pour la collectivité. »

Le message, on l'a dit, est soutenu par les fédérations représentant officiellement l'horeca, la bruxelloise qualifiant même le 1<sup>er</sup> mai prochain de « journée nationale pour reprendre notre travail et nos vies ». Mais pour son président, Philippe Trine, il n'est pas question non plus « d'inciter à la rébellion, ce qui risquerait de bloquer des aides publiques futures », « même si le gouvernement a pris des mesures dictatoriales, dans le sens où il ne dispose plus des pouvoirs spéciaux ». Et d'ajouter : « Nous sommes en train d'analyser ce que nous pouvons faire légalement, suite à la décision du tribunal en référé. Ne perdons de toute façon pas de vue qu'en principe, nous pourrions rouvrir d'ici un mois, comme l'avait évoqué le Comité de concertation ». Encore faut-il que cela soit financièrement possible, pointe Thierry Neyens, président de la Fédération horeca Wallonie... « Nous aurons besoin de la prolongation de me-

sures de soutien à la relance comme la TVA à 6 %. Et nous devrons faire face aux reports de paiements venant à échéance début juin. »

## Comeos envisage des recours

Rouvrir sur base de l'urgence financière et de l'ilégalité (à ce stade) des mesures anti-covid du gouvernement ? Ce n'est pas au menu des représentants des commerçants. Du moins pas encore...

« Avant que ne tombe la décision du tribunal, nous avions déjà décidé d'examiner toutes les possibilités de recours contre les dernières contraintes que le Comité de concertation a imposées à notre secteur », explique ainsi Dominique Michel, administrateur délégué de Comeos, la fédération du commerce et des services. Mais, bien entendu, la bombe juridique de ce mercredi vient mettre de l'eau au moulin du représentant des chaînes de restaurants et de magasins non essentiels, ces derniers étant astreints depuis samedi à n'accueillir leurs clients que sur rendez-vous ou pour des retraits de commandes. « C'est incroyable qu'il n'existe pas de base juridique pour la

décision du gouvernement la plus importante pour notre secteur depuis la Seconde Guerre mondiale. Tous les jours, nous avons un nouvel exemple d'impéritie des pouvoirs publics, alors qu'au sein de la population et des entreprises, on n'accepte plus les mesures. On sent un sentiment de révolte. »

De son côté, l'Union des classes moyennes (UCM) ne souhaite « se prononcer ni sur l'opportunité des mesures sanitaires, ni sur les décisions judiciaires », dixit Clarisse Ramakers, directrice du service d'étude. Elle rappelle toutefois « l'attachement de l'UCM à la liberté d'entreprendre qui est inscrite dans la constitution et qui interroge la légalité des mesures gouvernementales. Comme depuis le début de la crise, nous demandons la réouverture des activités commerciales. Si c'est par décision d'un tribunal, tant mieux. »



Dans une vidéo qui circule sur les réseaux sociaux et dont voici une capture d'écran, des personnalités de l'horeca annoncent leur intention de rouvrir le 1<sup>er</sup> mai, un objectif renforcé par la décision judiciaire. © DR

*La décision du tribunal va ouvrir les yeux de la population*  
Haile Abebe  
Collectif resto bar Bruxelles

“